
Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

SEANCE DU 16 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le seize avril à 19 H 15, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Olivier, Maire

Étaient présents: Ms ROULLEAU O, BESSE Thierry, BIARD Jean-Pierre,

Mrs BIRLOUEZ Gwénaél, FUSIL Jean-Pierre, RONCIER J,

Mrs THUILLIER Jean-Claude, VIOLANTE Florent.

Mmes GLOANEC-MAURIN K, PERAL C et EVERED G.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Monsieur Gwénaél BIRLOUEZ a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 Avril 2014

Nb de membres en exercice : 11 Nb de membres présents : 11 Nb de votants : 11

POUR : 11 CONTRE : 0

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2014 ET DU 30 MARS 2014

Le compte rendu de la séance du 12 Mars 2014 et le compte rendu du 30 Mars 2014 n'appellent aucune observation et donnent lieu à leur approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués des commissions communales suite aux élections municipales du 23 Mars 2014.

Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT, « *le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* »

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début du mandat. Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement des conseillers, désignés par le Conseil Municipal. Le Maire est président de droit de ces commissions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** la création de dix commissions communales visées ci-dessous ;
- **FIXE** le nombre de membres dans chaque commission ;
- **DESIGNE** les conseillers municipaux qui composent ces commissions ainsi qu'un rapporteur par commission.

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE - 7 membres

Olivier ROULLEAU

Président

Jean-Pierre FUSIL

Rapporteur

Thierry BESSÉ

Jean-Pierre BIARD

Jean RONCIER

Jean-Claude THUILLIER

Florent VIOLANTE

COMMISSION DE LA VOIRIE – DES CHEMINS – DU CAMPING ET DE L'ETANG – 6 membres

Olivier ROULLEAU

Président

Jean-Claude THUILLIER

Rapporteur

Thierry BESSE

Gwénaél BIRLOUEZ

Gillian EVERED
Florent VIOLANTE

COMMISSION DU CIMETIERE – 7 membres

Olivier ROULLEAU *Président*
Thierry BESSE *Rapporteur*
Jean-Pierre BIARD
Jean-Pierre FUSIL
Karine GLOANEC-MAURIN
Christiane PERAL
Jean RONCIER

COMMISSION DES FINANCES – 7 membres

Olivier ROULLEAU *Président*
Karine GLOANEC-MAURIN *Rapporteur*
Thierry BESSÉ
Gwénaél BIRLOUEZ
Christiane PERAL
Jean-Claude THUILLIER
Florent VIOLANTE

COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE – 5 membres

Olivier ROULLEAU *Président*
Jean RONCIER *Rapporteur*
Thierry BESSE
Karine GLOANEC-MAURIN
Christiane PERAL

COMMISSION ACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE – 5 membres

Olivier ROULLEAU *Président*
Christiane PERAL *Rapporteur*
Gillian EVERED
Jean-Claude THUILLIER
Florent VIOLANTE

COMMISSION D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – 6 membres

Olivier ROULLEAU *Président*
Jean-Pierre BIARD *Rapporteur*
Thierry BESSÉ
Gillian EVERED
Jean-Pierre FUSIL
Jean RONCIER

**COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL
6 membres**

Olivier ROULLEAU *Président*
Florent VIOLANTE *Rapporteur*
Gwénaél BIRLOUEZ
Gillian EVERED
Karine GLOANEC-MAURIN
Christiane PERAL
Jean-Claude THUILLIER

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL – TOURISTIQUE ET VIE ASSOCIATIVE – 6
membres**

Olivier ROULLEAU *Président*
Gwénaél BIRLOUEZ *Rapporteur*
Gillian EVERED
Karine GLOANEC-MAURIN
Jean RONCIER
Jean-Claude THUILLIER

Syndicat du Collège :

Délégués titulaires
Thierry BESSE
Olivier ROULLEAU

Délégués suppléants
Gwénaél BIRLOUEZ
Gillian EVERED

SIDELC :

Délégué titulaire
Thierry BESSE

Délégué suppléant
Jean-Pierre FUSIL

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de MONTOIRE – LA CHARTRE SUR LE LOIR (SICTOM)

Délégué titulaire
Christiane PERAL

Délégué suppléant
Jean RONCIER

Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Délégué titulaire
Christiane PERAL

Délégué suppléant
Jean-Claude THUILLIER

DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS ET DU COS DU VENDOMOIS

Suite aux opérations électorales du 23 Mars 2014 et à l'installation du conseil municipal du 30 Mars 2014,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DESIGNÉ comme délégués locaux au sein du Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) et au sein Comité d'Oeuvre Social du Vendômois (COS)

CNAS - COS représentant des Elus

GLOANEC MAURIN Karine

CNAS - COS représentant des Agents

VOISIN Christine

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Article L2122-22 du CGCT)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déléguer à Monsieur Olivier ROULLEAU, Maire, certaines des attributions dont la délégation est autorisée par l'article L2122-22 du CGCT, telles que ces attributions sont définies ci-dessous :

- de décider du renouvellement du louage et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à 2000 Euros ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 20 000 Euros maximum ;
- d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, après avoir délibéré,

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants :
 - 17% de l'indice 1015 brut pour le Maire, Monsieur Olivier ROULLEAU ;
 - 6,6% de l'indice 1015 brut pour la première adjointe, Madame Karine GLOANEC MAURIN,

bénéficiant de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature du 31 Mars 2014, avec date d'effet au 1^{er} Avril 2014 ;

- 6,6% de l'indice 1015 brut pour le deuxième adjoint, Monsieur Thierry BESSÉ, bénéficiant de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature du 31 Mars 2014, avec date d'effet au 1^{er} Avril 2014.

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 124-1 et suivants et R 124-1 et suivants,
Considérant la délibération du 16 Mars 2010 prescrivant l'élaboration de la carte communale sur le territoire de la commune,

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°A2013/S06/D15 relative à

Vu l'arrêté n°A2014/AM01 de Monsieur Le Maire du 24 Janvier 2014 soumettant en enquête publique le projet de carte communale,

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conclusions du commissaire-enquêteur,
- **APPROUVE** la carte communale ;
- **DECIDE** de ne pas prendre la compétence en matière de délivrance des autorisations individuelles d'occuper et d'utiliser le sol ;

PERIMETRE DE PROTECTION DU FORAGE AEP – PHASE ADMINISTRATIVE – APPROBATION DU REGLEMENT DE CONSULTATION

Considérant la délibération du 13 Novembre 2013 décidant de poursuivre la procédure d'instauration des périmètres de protection du forage d'adduction d'eau potable communal, situé 1 Rue du Bourg Neuf à Saint-Agil et d'engager une consultation pour le choix d'un bureau d'études qui sera chargé de constituer le dossier d'enquête publique et parcellaire ;

Vu l'accord des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne au taux de 50 % soit 8 500 € et du Conseil Général au taux de 10% soit 1 700 € ;

Vu le dossier de consultation des bureaux d'études établi par la Direction Départementale des Territoires de Loir et Cher ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement de consultation de la procédure administrative du périmètre de protection du forage d'Adduction d'Eau Potable – Phase 2 ;
- **FIXE** la date de remise des offres le Vendredi 13 Juin 2014 à 12 h 30 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou, en cas d'empêchement à l'Adjoint délégué, pour signer toutes pièces relatives à cette opération et, en général, à faire tout le nécessaire pour la mener à bien ;

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE LOUIS PASTEUR DE MOREE – ANNEE 2014

Monsieur Le Maire présente la demande de participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de MOREE pour l'année 2014 dont une élève, domiciliée à Saint-Agil, y est scolarisée. Le montant de participation sollicité est de 120 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** le versement de la participation de 120 € - Cent vingt Euros -au Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de MOREE pour une élève au titre de l'année 2014. Cette dépense sera imputée à l'article 6554 du budget primitif 2014.

CONSULTATION POUR AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DU LOIR (SAGE LOIR)

Vu le courrier du 26 octobre 2013 de Monsieur Le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicitant, en application de l'article L.212-6 du code de l'environnement, l'avis de chaque commune sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Loir adopté par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 6 septembre 2013 ;

Vu le rapport de présentation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Loir ;

Vu les éléments de positionnement de la Chambre d'Agriculture de Loir et Cher sur le projet de SAGE du Loir ;

Vu la réunion de présentation du projet de SAGE du Loir le 27 Février 2014 à Souday ;

Considérant la délibération du Conseil Communautaire des Collines du Perche du 20 Mars 2014 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis défavorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Loir présenté par la Commission Locale de l'Eau,
- **CHARGE** Madame Karine GLOANEC MAURIN d'informer les instances publiques qu'il existe une incompréhension entre le territoire et l'ensemble des partenaires liés au SAGE.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération au Président de la Commission Locale de l'Eau

PRESENTATION DES TRAVAUX EN COURS

Eglise : la tranche ferme des travaux de restauration de la façade sud est terminée. Le début de la tranche conditionnelle de la restauration du clocher sont programmés en septembre 2014.

Boulangerie : Manque deux devis pour analyser les offres relatives aux travaux de réhabilitation d'une salle d'eau et des toilettes attribuées à la partie professionnelle. Le montant des travaux s'élève à environ 13 000 €. Le Conseil Municipal délègue la commission des bâtiments pour choisir les entreprises.

Voirie : La zone de limitation de vitesse à 30 km/h est en cours : pose de panneaux de signalisation et réfection des passages piétons existants avec confection de passage piétons Rue du Parc et Rue des Pêcheurs. Etudier la pose d'un cédez-le-passage sortie Rue Ernest Baudoin, sortie côté étang.

Fibre optique : Information sur l'arrivée de la fibre optique de Oigny jusqu'au bourg.

Changement du photocopieur : Dossier étudié par J. Claude THUILLIER.

La séance est levée à 22 H 40.

Le Maire,
O. ROULLEAU.